

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE SAINT ETIENNE L'ALLIER

**ARRETE TEMPORAIRE
CIRCULATION ALTERNÉE
INTERDICTION DE STATIONNER ET DE DÉPASSER RUE BAPTISTE**

Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier (Eure),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise SOBECA BEAUVAIS qui effectue les travaux suivants :
Tranchée et forage rue Baptiste

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 26 juin 2020 et pendant 30 jours les travaux seront réalisés rue Baptiste

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores, le stationnement et le dépassement seront interdits.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Etienne l'Allier
Le 27 juin 2020

Le Maire de Saint Etienne l'Allier
Jean-Charles BEAUCHÉ

